
États financiers de Fondation de l'Hôpital St. Mary

31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des produits et charges	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-16
Annexe	17

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Fondation de l'Hôpital St. Mary

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 mars 2024 et 2023, et de l'actif net aux 1^{er} avril et aux 31 mars des années fiscales 2024 et 2023. Nous avons également exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 12 juin 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125888

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État des produits et charges
Exercice terminé le 31 mars 2024

		2024				2023
	Notes et annexe	Fonds de dotation	Fonds affectés	Fonds général	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Dons et événements		26 100	3 446 187	3 838 026	7 310 313	5 796 288
Revenus de placement	3	551 679	386 455	3 163 462	4 101 596	981 436
		577 779	3 832 642	7 001 488	11 411 909	6 777 724
Charges						
Salaires		—	—	968 052	968 052	958 420
Dépenses événements		—	41 591	671 737	713 328	700 475
Dépenses administratives et coûts des campagnes de financement		—	—	317 863	317 863	239 754
Frais de placement		—	—	144 168	144 168	133 226
Amortissement des immobilisations corporelles		—	—	1 831	1 831	4 697
		—	41 591	2 103 651	2 145 242	2 036 572
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants		577 779	3 791 051	4 897 837	9 266 667	4 741 152
Dons octroyés à Centre hospitalier de St. Mary	A	—	(1 250 257)	(1 551 297)	(2 801 554)	(2 254 356)
Chaires et projets spéciaux		—	(460 000)	(230 841)	(690 841)	(324 000)
Excédent des produits sur les charges		577 779	2 080 794	3 115 699	5 774 272	2 162 796

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État de l'évolution des soldes de fonds
Exercice terminé le 31 mars 2024

	Notes	Fonds de dotation	Fonds affectés	Investis en immobili- sations	Non affectés	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2022		9 712 811	11 731 008	5 982	13 098 867	34 548 668
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		(200 710)	864 212	(4 697)	1 503 991	2 162 796
Acquisition d'immobilisations corporelles		—	—	3 548	(3 548)	—
Transfert interfonds	6	—	1 350 719	—	(1 350 719)	—
Solde au 31 mars 2023		9 512 101	13 945 939	4 833	13 248 591	36 711 464
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		577 779	2 080 794	(1 831)	3 117 530	5 774 272
Acquisition d'immobilisations corporelles		—	—	20 168	(20 168)	—
Transfert interfonds	6	—	1 991 058	—	(1 991 058)	—
Solde au 31 mars 2024		10 089 880	18 017 791	23 170	14 354 895	42 485 736

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary**Bilan**

au 31 mars 2024

	Notes	2024	2023
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		595 669	448 732
Débiteurs		635 930	226 368
Frais payés d'avance		112 843	62 387
		1 344 442	737 487
Portefeuille de placements, à la juste valeur	4	42 472 688	37 401 341
Immobilisations corporelles	5	23 170	4 833
		43 840 300	38 143 661
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		192 548	113 834
Sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary		1 097 066	1 113 863
Produits reportés		64 950	144 500
Emprunt – Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)		—	60 000
		1 354 564	1 432 197
Promesses de dons à payer	10		
Soldes de fonds			
Dotation	7	10 089 880	9 512 101
Affectés d'origine externe	8	18 017 791	13 945 939
Général			
Investis en immobilisations		23 170	4 833
Non affectés		14 354 895	13 248 591
		42 485 736	36 711 464
		43 840 300	38 143 661

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	5 774 272	2 162 796
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 831	4 697
Gains réalisés sur les placements	(153 918)	(1 367 903)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	(2 641 167)	1 451 219
Dons d'actions reçus	(1 169 120)	(287 198)
	1 811 898	1 963 611
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	(429 562)	(81 569)
Frais payés d'avance	(50 456)	19 765
Créditeurs et charges à payer	78 714	53 097
Sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary	(16 797)	412 637
Produits reportés	(79 550)	80 250
	1 314 247	2 447 791
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(20 168)	(3 548)
Acquisition de placements	(14 208 771)	(15 104 941)
Réalisation de placements	13 101 629	12 507 966
	(1 127 310)	(2 600 523)
Activités de financement		
Paiement de l'emprunt du CUEC	(40 000)	—
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	146 937	(152 732)
Encaisse au début	448 732	601 464
Encaisse à la fin	595 669	448 732

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et objectif de la Fondation

Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est une œuvre de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Fondation est considérée comme une fondation publique et est assujettie aux articles de cette loi. L'objectif de la Fondation est d'amasser des fonds pour les besoins du Centre hospitalier de St. Mary (l'« hôpital ») qui ne sont pas subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. L'hôpital est un centre hospitalier accrédité universitaire (CHAU) affilié à McGill.

2. Méthodes comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) en utilisant la méthode de la comptabilité par fonds affectés et ils tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les dons et les autres produits reçus par la Fondation sont classés dans trois fonds : le fonds de dotation, les fonds affectés et le fonds général.

Le fonds de dotation regroupe les dons sujets aux stipulations des donateurs qui requièrent que le capital soit conservé. Le solde du fonds représente les contributions originales en dotation et les revenus de placement cumulés qui doivent être réinvestis à titre de capital dans le fonds de dotation selon la présente politique de gestion de fonds de la Fondation.

Les fonds affectés incluent toutes les ressources sujettes aux exigences spécifiées par les donateurs, incluant les revenus de placement réalisés par les fonds de dotation restreints. Le solde de fonds consiste alors en des fonds affectés reçus, mais non utilisés.

Le fonds général regroupe les fonds non affectés, incluant certaines sources de fonds qui ne sont pas sujettes à des stipulations spécifiques et qui doivent être utilisées pour les besoins des opérations ou à la discrétion du conseil d'administration de la Fondation. Les fonds investis en immobilisations sont présentés à la valeur des immobilisations moins l'amortissement cumulé.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés. Les revenus de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation. Les revenus de placement non affectés sont enregistrés dans le fonds général. Afin de protéger le capital doté contre l'inflation, seul un pourcentage, établi par le conseil, de la juste valeur initiale du capital doté est mis à disposition et est enregistré dans les fonds affectés. Tout excédent des revenus de placement réalisés provenant des dotations au-delà du montant établi est enregistré comme revenu de placement dans le fonds de dotation. Dans l'éventualité d'un déficit, un revenu négatif de placement est enregistré dans le fonds de dotation, diminuant le revenu de placement précédemment cumulé.

Dons

Les promesses de dons sont divulguées dans les notes complémentaires aux états financiers et ne sont comptabilisées qu'au moment de l'encaissement.

Biens et services reçus à titre gratuit

La valeur des biens et services reçus à titre gratuit est comptabilisée comme produit ou comme charge dans les états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'il s'agit de biens et services qu'on se procure normalement contre un paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit. De plus, chaque année, de nombreux bénévoles offrent à la Fondation une grande partie de leur temps pour assurer la prestation de ses services. Ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers.

2. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile et selon les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception du portefeuille de placements, qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés au portefeuille de placements sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction de tous les autres instruments sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains ou les pertes, réalisés ou non réalisés, résultant de la conversion sont inclus dans les produits. La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux de change.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Revenus de placement

	2024	2023
	\$	\$
Intérêts	718 927	477 206
Dividendes ou autres distributions	587 584	587 546
Gains réalisés sur les placements	153 918	1 367 903
Variation de la juste valeur non réalisée des placements	2 641 167	(1 451 219)
	4 101 596	981 436

Les produits de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation décrite à la note 2, ce qui résulte en la présentation des revenus de placement à l'état des produits et charges comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Fonds de dotation	551 679	(225 835)
Fonds affectés	386 455	378 956
Fonds général	3 163 462	828 315
	4 101 596	981 436

4. Portefeuille de placements, à la juste valeur

	2024	2023
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 554 060	6 858 096
Obligations – canadiennes	6 460 366	5 730 796
Fonds commun, équité et obligations canadiennes	3 455 029	4 898 904
Actions – canadiennes	14 991 821	9 928 333
Actions – étrangères	11 574 380	9 549 108
Investissements alternatifs	437 032	436 104
	42 472 688	37 401 341

Risque de marché

La Fondation est sujette au risque du marché, lequel représente le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie découlant de la variation des prix du marché, que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques liés à l'émetteur ou les facteurs affectant tous les titres échangés sur le marché. Ces risques résultent de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change. La concentration du risque est mitigée étant donné la diversification du portefeuille d'investissement de la Fondation.

Risque de change

La Fondation détient des placements en devises. Elle est donc soumise aux fluctuations des devises. La juste valeur des actions américaines est convertie au taux de change en vigueur à la fin de l'année était de 1,3550 en 2024 (1,3533 en 2023) et représentait 33,38 % (36,87 % en 2023) du solde des actions étrangères.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation a des placements en obligations qui portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces obligations. Les obligations détenues par la Fondation portent intérêt à des taux variant entre 0,90 % et 5,70 % (0,80 % et 7,88 % en 2023) et viennent à maturité dans les huit prochaines années (sept années en 2023).

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie importante du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables liées aux conditions économiques ou politiques. Le risque de crédit est causé par le fait que la Fondation possède des obligations. Il y a donc un risque que les émetteurs ne soient pas en mesure de payer les montants dus à la Fondation. La Fondation gère ce risque par la diversification des placements de son portefeuille de placements.

5. Immobilisations corporelles

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	126 339	114 483	11 856	4 551
Améliorations locatives	42 839	31 525	11 314	282
	169 178	146 008	23 170	4 833

6. Virements interfonds

Le conseil d'administration de la Fondation peut autoriser, de temps en temps, des virements interfonds selon la direction stratégique de l'hôpital. Les virements interfonds comprennent majoritairement des fonds obtenus par l'entremise des événements de collecte de fonds et sont alloués à certains projets internes et externes. En 2024, 2 010 915 \$ ont été transférés du fonds général au fonds affecté, avec 100 % du produit net de 495 227 \$ du tournoi de golf du St. Mary's Masters, ont été alloués aux soins du cancer du sein, 100 % du produit net de 1 202 933 \$ du Bal du St. Mary ont été alloués à la santé mentale, 279 131 \$ pour les initiatives futures des auxiliaires, 32 685 \$ pour couvrir les initiatives du Conseil des gouverneurs et 939 \$ pour couvrir les besoins en fournitures de l'unité de soins du cancer. Un montant de 19 857 \$ a été transféré du fonds affecté au fonds général pour les célébrations du centenaire du CHSM. En 2023, 1 350 719 \$ ont été transférés du fonds général au fonds affecté avec 100 % du produit net de 432 521 \$ du tournoi de golf du St. Mary's Masters, ont été alloués au service d'orthopédie, 100 % du produit net de 884 087 \$ du Bal de St. Mary, ont été alloués au projet de développement du campus, 18 868 \$ pour couvrir les initiatives du Conseil des gouverneurs, 11 286 \$ pour la planification des célébrations du centenaire du CHSM et 3 957 \$ pour couvrir les besoins d'approvisionnement de la maternité.

7. Dotation

	2024	2023
	\$	\$
Chaire de McGill – famille et recherche en médecine communautaire	3 443 642	3 258 803
Chaire de McGill – traitement communautaire du cancer	3 984 761	3 770 876
Médecine familiale	103 710	97 681
Oncologie	237 711	223 426
Hélène Derouin Renaud	282 865	265 955
Fonds Johnson pour la gériatrie	237 816	219 329
Edward Tinmouth	347 577	327 371
Gail Hutchison	385 927	346 615
St. George's Lodge	156 986	147 860
Dialyse rénale	256 648	241 728
Bourse Hingston Leadership médical	168 648	156 979
Fonds J. Desmarais pour les infirmières	82 249	77 468
Fonds I.C.U.	102 811	96 835
Ophtalmologie	82 249	77 468
Héritage des Gouverneurs de St. Mary's	24 108	22 707
Bourse de recherche en soins infirmiers Arvind K. Joshi	190 926	179 827
Joyce Stuart Slapcoff	1 246	1 173
	10 089 880	9 512 101

8. Affectés d'origine externe

	2024	2023
	\$	\$
Projet de développement du campus	4 863 437	4 969 055
Décaissement des intérêts de dotation	1 609 621	1 577 931
Initiative adaptée aux personnes âgées	1 887 225	1 321 622
Rénovation du département de psychiatrie	1 258 320	—
Programme de traitement du cancer	873 968	471 833
Maladies du cœur et de l'AVC	725 165	685 649
Médecine	678 935	476 584
Chirurgie générale	677 655	72 275
Un pas vers la guérison	578 126	517 525
Fonds Pamela Prchal pour l'avancement contre le cancer	463 439	412 590
Dr. Hemmings bourse de recherche en médecine pelvienne féminine	375 636	414 354
Fonds général auxiliaire	375 402	3 737
Bourses orthopédiques	342 206	265 134
Projet GRASP	293 500	—
Ophtalmologie	287 841	233 656
Fonds pour l'équipement orthopédique	276 117	466 802
Urgence	226 256	268 635
Médecine familiale	224 686	170 497
Avancement professionnel	208,348	214 483
Gériatrie	114 112	94 993
CHSM Maternité/Enfants des médecins	110 780	101 837
Obstétrique	104 679	65 927
Fonds du directeur du département d'oncologie du RCR	104 530	18 320
Jane M. Skoryna bourses d'études en soins infirmiers	100 000	—
Autres ayant un solde inférieur à 100 000 \$ chacun	1 257 807	1 122 500
	18 017 791	13 945 939

9. Promesses de dons à recevoir, non reconnues dans les états financiers

En fin d'exercice, la Fondation a fait des promesses de dons à recevoir totalisant 3 980 000 \$ qui s'échelonnent jusqu'en 2029 comme suit :

	\$
2025	1 170 000
2026	1 170 000
2027	1 020 000
2028	570 000
2029	50 000
	3 980 000

10. Promesses de dons à payer, non reconnues dans les états financiers

En fin d'exercice, la Fondation a fait des promesses de dons à payer à l'hôpital dont le paiement est prévu sur une période de 10 ans pour les montants suivants :

	\$
Chaire de McGill en Médecine familiale et communautaire	220 000
Chaire de McGill en Soins communautaires en cancérologie	410 000
Réseau de cancérologie Rossy	1 440 000
Recherche médicale et enseignement	1 690 000
Bourse de développement de carrière en oncologie	135 000
Rénovation du 5 ^e étage pour hébergement des patients du centre de cancérologie	63 700
Financement supplémentaire – 5 ^e étage	92 759
Bourse d'orthopédie de McGill	136 165
Salle de simulation – urgence	14 692
Directeur de recherche recrutement et rétention	450 000
CHSM – équipement site spécifique (urologie, gastroentérologie, anesthésiologie, unité de soins intensifs, orthopédie, urgence)	906 377
Projet orthopédique	400 000
Initiative adaptée aux personnes âgées	1 237 500
Financement provisoire – Rénovations dans le cadre de l'Initiative adaptée aux personnes âgées – à financer par le CIUSSS ODIM	2 500 000
Besoins liés à la COVID-19	111 277
Projet d'apnée du sommeil	67 773
Logiciel de ressources humaines pour le CIUSSS ODIM	53 683
	<u>9 928 926</u>

De plus, la Fondation a fait une promesse de remettre jusqu'à 16 000 000 \$ pour le projet de modernisation, conditionnellement à la faisabilité du projet et à d'autres considérations de la part de la Fondation. Les montants déboursés relatifs à cette promesse de dons sont prévus être payés dans les trois à cinq prochaines années.

Les montants déboursés relatifs à ces promesses de dons à payer dépendront du moment où l'hôpital effectuera ces projets et dépendront aussi du revenu net disponible de la Fondation. Les montants réclamés par l'hôpital sont reconnus uniquement lorsqu'ils sont adéquatement soumis, revus et approuvés par la Fondation.

11. Instruments financiers*Risque de liquidité*

L'objectif de la Fondation est d'avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. La Fondation gère ses liquidités générées par ses activités de manière à respecter ses engagements. Au 31 mars 2024, ses obligations financières les plus importantes sont les crédettes et charges à payer et les sommes dues à Centre hospitalier de St. Mary.

12. Aide gouvernementale

La Fondation disposait d'un prêt de valeur nulle (60 000 \$ en 2023) dans le cadre du programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) mis en place par le gouvernement canadien. Le prêt ne portait pas d'intérêt et le délai de remboursement était fixé au 18 janvier 2024 au plus tard. La ligne de crédit a été remboursée au cours de l'année. Le contrat CUEC comprenait une remise de prêt pour remboursement anticipé de 20 000 \$, que la Fondation a comptabilisée en 2021 lorsque les conditions ont été remplies. La partie renonçable a été incluse dans les comptes débiteurs. Le montant net remboursable de 40 000 \$ a été remboursé au cours de l'exercice et les soldes du prêt et des comptes débiteurs ont été réduits en tant que transactions sans effet de trésorerie.

Fondation de l'Hôpital St. Mary**Annexe**

Exercice terminé le 31 mars 2024

Dons octroyés à Centre hospitalier de St. Mary – Annexe A

	2024	2023
	\$	\$
Des fonds affectés		
Fonds de cancérologie	325 244	305 437
Développement campus	313 862	36 827
Médecine	283 965	154 783
Médecine familiale	129 732	89 220
Urgence	94 523	2 415
Avancement professionnel	66 514	44 302
Initiative pour le bien-être des femmes	28 113	—
Autres projets	8 304	49 539
	1 250 257	682 523
Du fonds général non affecté		
Recherche médicale et enseignement	1 285 412	1 263 189
Équipements médicaux	47 513	148 660
Programmes et services	34 822	39 000
Rénovations	4 793	120 984
Centenaire	178 757	—
	1 551 297	1 571 833
	2 801 554	2 254 356